

MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION SUR
LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PRÉAMBULE | 1 |
| ÉLÉMENTS D'UNE VISION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES RÉGIONS | 2 |
| <u>L'occupation du territoire</u> | <u>2</u> |
| <u>Les universités en région, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue</u> | <u>3</u> |
| <i>L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, un traitement différent</i> | 3 |
| <i>Notre stratégie de développement : le partenariat et la solidarité</i> | 4 |
| <u>Soutenir le réseau de l'Université du Québec</u> | <u>6</u> |
| L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ..... | 6 |
| <u>Le patrimoine académique de base</u> | <u>7</u> |
| <i>Un exemple : la formation des maîtres</i> | 8 |
| <i>Les services aux Premières Nations, un nouveau volet de l'accessibilité</i> | 9 |
| <i>L'accueil d'étudiants étrangers</i> | 9 |
| <u>Les programmes spécifiques et les programmes en lien avec les créneaux de la région</u> | <u>10</u> |
| <u>Le maintien et la relève du corps professoral</u> | <u>11</u> |
| <u>La recherche et les frais indirects</u> | <u>12</u> |
| CONCLUSION | 14 |

MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

PRÉAMBULE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est heureuse de l'opportunité qui lui est offerte de soumettre ses réflexions à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Nous nous réjouissons de l'importance qu'accorde le gouvernement à ses universités dans sa stratégie destinée à soutenir le développement de notre société.

La démarche en trois volets proposés par le gouvernement aux universités en 1999 a connu son aboutissement en juin dernier avec la fin des contrats de performance. La Politique des universités, premier volet autour duquel s'articulait le projet, a eu pour avantage de protéger la mission complète de toutes les universités, soutenant ainsi la volonté des régions de bénéficier de la présence d'établissements avec une pleine mission d'enseignement aux trois cycles et de recherche. Le second volet consistait à revoir la formule de financement des universités. Pour les universités en région, cette révision a permis de tenir compte des particularités liées entre autres à la présence d'établissements de taille différente, éloignés des grands centres urbains et partenaires d'immenses régions qu'ils souhaitaient continuer à desservir. L'ajout, au printemps 2003, de la subvention de 3,5 M\$ aux universités en région et l'intégration de cette subvention dans leur base de financement constituent un élément important de cette formule, perçue comme une reconnaissance du rôle majeur des universités dans l'ensemble des régions du Québec.

Ainsi, suivant les conclusions d'une étude commandée par la CREPUQ, il manque 375 M\$ récurrents au financement des universités, pour atteindre la moyenne canadienne.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec doit octroyer un financement adéquat aux universités québécoises afin de rejoindre la moyenne canadienne.

Pour faire valoir nos arguments, le présent mémoire présente quelques éléments d'une vision de l'enseignement universitaire dans les régions. Nous traiterons ensuite de l'accessibilité et de la qualité, puis de la recherche. Nous concluons en revenant une fois de plus sur divers aspects du financement des universités.

ÉLÉMENTS D'UNE VISION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LES RÉGIONS

L'occupation du territoire

On ne peut prétendre à un territoire si on ne l'occupe pas. La crise démographique qui frappe les régions du Québec depuis quelques années, marquée par un taux de natalité à la baisse, par un exode de la population, surtout les jeunes, vers les grands centres urbains, et par la concentration de l'immigration dans ces mêmes centres, doit susciter une réflexion sur nos choix de société en matière d'occupation du territoire. Le Québec voit sa population vieillir et le nombre des naissances est faible. L'augmentation de la population dans les grands centres urbains et dans leur périphérie est donc dû à un contexte favorable, notamment à l'économie florissante, à l'apport important de l'immigration, à la concentration des services de l'État, à la proximité des centres de décision et des centres de recherche, alors que les régions qui ne bénéficient pas de ce contexte voient les familles quitter pour trouver ailleurs les emplois dont elles ont besoin. Les grands centres urbains aux prises avec un heureux problème de croissance importante ne doivent cette chance qu'à l'arrivée massive de familles attirées par les milliers d'emplois créés dans et en périphérie des grands centres urbains, grâce au soutien vigoureux de l'État au cours des dernières années. C'est le développement des industries de l'aéronautique, des communications, des biotechnologies qui obligent désormais la construction de routes, de maisons, d'écoles et qui attirent les services du secteur tertiaire.

Dans les régions du Québec, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, une semblable volonté de l'État doit se manifester rapidement. Le gouvernement doit prêcher par l'exemple et travailler avec nous, avec l'ensemble des intervenants des régions, à inverser la tendance à la décroissance démographique. Lorsque la géographie du développement se caractérise par une concentration excessive dans quelques pôles bien limités des leviers de développement, créant ainsi dans les régions moins bien nanties une déstructuration de l'économie et un mouvement d'exode de la population, c'est l'ensemble du Québec qui s'affaiblit et toutes les populations qui en souffrent. Il est donc urgent de s'attaquer à la difficile question de la répartition des lieux de décision et de la capacité de production afin que l'ensemble du territoire québécois puisse se développer et participer à l'augmentation de la richesse collective.

La richesse étant de plus en plus créée ailleurs, nous ne devons donc pas être surpris d'avoir à faire face à une problématique du déclin de la population alors qu'il reste tant de questions auxquelles nous souhaitons trouver des réponses :

Pourquoi devons-nous fermer des écoles dans les milieux ruraux, alors que nous pourrions les revitaliser en attirant des familles sur les six millions d'acres de terres fertiles et non pollués dont nous disposons en Abitibi-Témiscamingue? Comment pouvons-nous générer emplois et richesse collective avec une partie des 50 % de l'énergie électrique du Québec que nous produisons avec nos voisins du Nord? Comment transformer chez nous une partie de la production du bois d'œuvre dont nous sommes parmi les plus grands producteurs?

Les ressources naturelles et les matières premières sont disponibles. Les nouvelles technologies de l'information et des communications nous rapprochent des centres de décision. Nous avons les

établissements d'enseignement primaire, secondaire, d'enseignement supérieur et la capacité de recherche pour former les jeunes, assurer la formation continue et le perfectionnement des adultes, et ainsi accompagner la région dans son développement. À nous maintenant d'être proactifs, de renverser les tendances et de contrer les phénomènes de décroissance qui nuisent au plein épanouissement du Québec. Cependant, nous ne pourrions actualiser cette volonté que si l'État québécois s'engage vigoureusement, maintenant, à accompagner notre développement.

D'ailleurs, on observe dans l'ensemble des économies développées une tendance suivant laquelle les grands centres urbains ne peuvent se développer de façon durable sans un apport significatif des régions.

RECOMMANDATION

Adopter une politique ferme, ouverte et innovatrice sur l'occupation du territoire québécois, condition préalable au développement durable des régions, dont l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec.

Les universités en région, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

En 1968, l'État québécois se donne un formidable outil de développement, en créant le réseau de l'Université du Québec. L'enseignement universitaire devient accessible : les régions peuvent former et retenir chez elles les ressources humaines dont elles ont besoin. L'arrivée de professeurs et de chercheurs permet le développement de la recherche appliquée aux besoins de développement social, économique et culturel des régions. Les entreprises et les organismes peuvent enfin assurer la formation et le perfectionnement de leur personnel. En 2004, l'Université du Québec est la plus importante université au Canada en terme de clientèles. Elle est également la plus accessible, puisqu'elle dessert l'ensemble du territoire québécois. L'Université du Québec est particulièrement innovatrice dans ses programmes, dans la pédagogie et dans les moyens d'enseignement utilisés pour offrir ses activités, notamment en enseignement à distance. En 2004, à quoi ressembleraient les régions du Québec sans l'apport des établissements du réseau?

L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, un traitement différent

Nos deux régions se sont développées au rythme des besoins de la métropole et des marchés du sud de la province, au moment où on a eu besoin de bois, d'or et de cuivre, plus tard pour y déplacer des familles pauvres de Montréal et de Québec en pleine crise économique, et plus récemment pour y produire l'énergie électrique nécessaire aux grands centres urbains. Qu'importe alors l'enseignement supérieur, pour une région dont la vocation doit être limitée à l'exploitation des ressources naturelles. Dans ces régions qui couvrent deux tiers du territoire québécois, le taux de scolarisation est le plus bas au Québec. Alors que 14 % de la province est titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire, seulement 8 % de nos concitoyennes et concitoyens bénéficient de cette formation.

Ce sont les enfants de ces bûcherons, de ces mineurs et de ces agriculteurs qui réclameront le droit à l'éducation supérieure au début des années 1970. Ils sont cependant trop peu nombreux, trop éloignés et trop dispersés pour bénéficier de la présence d'une université, comme à Trois-Rivières, à Rimouski et à Chicoutimi. La volonté des pionniers du réseau de l'Université du Québec leur permettra cependant de bénéficier de formation et de perfectionnement dès 1970, grâce à une desserte de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Dès le début, quelques témiscabitiens, de retour chez eux pour y enseigner, auxquels se joindront des collègues venus pour quelques semaines et qui choisiront de vivre chez nous, forment le noyau de base qui est à l'origine des vellétés de développement d'une véritable université. De 1970 à 1983, ils développeront l'enseignement et la recherche universitaires chez nous, assurant une présence partout sur le territoire et conduisant l'Université dans sa longue marche vers la reconnaissance et la pleine responsabilité, qu'elle obtiendra lors de la création de l'UQAT en 1983.

Aujourd'hui, l'UQAT accueille près de 3 000 étudiants à temps complet et à temps partiel et elle offre ses services de formation et de recherche à l'ensemble des populations de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, ainsi qu'aux communautés inuites et des Premières Nations de son territoire. Notre Université réalise une performance exceptionnelle en recherche avec des taux de subvention par professeur supérieurs à la moyenne québécoise et elle est particulièrement active dans les secteurs liés aux créneaux minier, forestier et agroalimentaire de sa région.

Notre stratégie de développement : le partenariat et la solidarité

La volonté des pionniers de l'enseignement universitaire de notre région s'est exprimée clairement dès le début : l'Université ne pourra se développer sans la complicité du milieu et l'Université sera celle de toute une région : elle portera d'ailleurs le nom de sa région et non pas celui d'une capitale administrative. Au fil des ans, de précieuses collaborations ont permis à l'UQAT d'être présente partout et on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec un tel réseau de partages de services :

- à Rouyn-Noranda, dès 1970, l'Université installe ses activités d'enseignement et d'administration dans les locaux du Cégep; en 1996, le nouveau campus est relié au Cégep par une passerelle afin de faciliter le partage des services sportifs, des laboratoires et de la cafétéria;
- depuis 1970, le Cégep et l'Université partagent leur bibliothèque, dont les services sont offerts dans toutes les villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec grâce à des ententes avec les bibliothèques municipales;
- à Val-d'Or, le Cégep et l'Université sont installés dans un campus commun, au Centre d'études supérieures Lucien-Cliche;
- à La Sarre et à Ville-Marie, l'Université a installé ses locaux avec la commission scolaire. À Amos, cette dernière a prêté un édifice complet à l'Université pour accueillir des installations d'enseignement et des laboratoires de recherche;

- à Chibougamau, l'Université est installée dans les locaux du Centre d'études collégiales;
- l'UQAT a développé de solides partenariats avec des organismes voués au développement, tels Développement économique Canada et le Conseil régional de développement;
- la Fondation de l'UQAT entretient des liens étroits avec le milieu, apportant une importante contribution des entreprises, des individus et des municipalités, servant entre autres au soutien de la recherche et aux programmes de bourses;
- l'Association des diplômé-e-s de l'UQAT constitue un réseau de compétences accessible à nos étudiants, notamment à l'intérieur d'un programme de mentorat.

La concertation autour de la mission de l'Université s'articule beaucoup au niveau des corporations de développement de l'enseignement supérieur de notre région. Les premières ont vu le jour dans les années 1980.

En effet, les régions d'Amos, de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or ont été les premières à se doter de cet indispensable outil de développement local et régional. Les régions de La Sarre et du Témiscamingue ont emboîté le pas plus récemment et les villes du Nord-du-Québec (Chibougamau et Lebel-sur-Quévillon) travaillent à mettre leur propre corporation sur pied. En regroupant les représentants de tous les milieux locaux, les corporations de développement de l'enseignement supérieur de l'Abitibi-Témiscamingue jouent un rôle important auprès de l'Université et du Cégep. Elles font connaître les besoins de formation et de recherche, identifient les partenaires, initient les projets, les portent jusqu'à l'établissement concerné, soutiennent financièrement les projets ainsi que les démarches politiques jusqu'à leur mise en œuvre.

Cette structure de soutien unique se développe maintenant partout dans la région, notamment au Témiscamingue, à La Sarre, à Chibougamau et à Lebel-sur-Quévillon.

L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, à l'instar des autres régions du Québec, disposent maintenant d'une solide institution universitaire capable de former les ressources humaines et de réaliser les recherches dont elles ont besoin pour assurer leur développement. L'UQAT continue de jouer un rôle de premier plan en regard du développement régional. Par la pertinence de ses programmes d'études et de sa recherche, par sa participation active à tous les projets de développement social, économique et culturel, elle demeure un partenaire incontournable du développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Soutenir le réseau de l'Université du Québec

C'est dans l'existence même du réseau de l'Université du Québec que les établissements situés en région tirent leurs forces issues de la concertation, du partage des programmes et des services leur permettant de mieux desservir leurs étudiants et leurs partenaires. C'est d'ailleurs à l'intérieur même du réseau que les universités en région ont mis sur pied leur regroupement destiné à assurer une meilleure concertation dans les dossiers communs qui les lient à leur milieu.

Héritage de la Révolution tranquille et des grands choix de société de la fin des années 1960, le réseau de l'Université du Québec a jeté les bases du maintien du développement des régions au cours des 30 dernières années. Rappelons que, lors de l'adoption de la Loi sur l'Université du Québec, on a insisté sur l'importance que devait jouer le réseau dans le développement social, économique et culturel des régions.

De la nécessaire concentration des forces au moment de sa constitution et dans sa première décennie d'existence, jusqu'au développement de la personnalité propre à chacun de ses établissements dans les années 1990, le réseau de l'Université du Québec demeure un phare pour le Québec, visible de l'ensemble des régions, où convergent les volontés de concertation et de collaboration. À l'aube du 21^e siècle, il convient de revoir ensemble notre mission et nos responsabilités individuelles et collectives. Pour les universités en région, le réseau de l'Université du Québec demeure l'outil privilégié de concertation et de mise en commun des expertises. Chaque établissement doit conserver sa personnalité distincte, se donner un rôle exclusif qu'il pourra exercer sur l'ensemble du territoire dans des domaines spécifiques, dans une coordination qui doit s'effectuer à l'intérieur d'instances gérées en réseau. Ainsi, par exemple, les expertises en enseignement à distance développées dans plusieurs établissements pourraient être partagées afin d'améliorer l'offre de programmes à distance partout au Québec, sous l'égide de la Télé-Université.

RECOMMANDATION

Donner au réseau de l'Université du Québec les moyens d'assurer l'accessibilité et la qualité sur l'ensemble du territoire.

L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ

Si la volonté de l'État d'occuper le territoire constitue une condition essentielle à l'accessibilité aux services, la capacité de l'UQAT de desservir l'ensemble de son territoire constitue également une condition préalable à l'accessibilité de ses propres services.

Cette volonté, l'UQAT l'a inscrite dans chacun de ses plans de développement et, malgré la conjoncture souvent difficile, elle a toujours maintenu les services dans les régions de l'Abitibi, du

Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ses programmes réguliers et ses activités de formation sont offerts dans les centres régionaux, donnant accès au perfectionnement et au développement des ressources humaines. Citons à titre d'exemple les activités de perfectionnement offertes aux ingénieurs et les programmes de 2^e cycle de formation des cadres scolaires et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux. En collaboration avec les cégeps de son territoire, auxquels se sont associées des commissions scolaires et des entreprises, l'Université a développé un réseau complet d'enseignement à distance par vidéoconférence. Elle a également développé un ensemble de programmes médiatisés dans des domaines aussi variés que l'administration, les sciences comptables et les sciences de la santé. La clientèle à distance de l'UQAT est d'ailleurs la plus nombreuse dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec, excluant la Télé-Université.

Le patrimoine académique de base

L'UQAT a beaucoup investi dans les dix dernières années afin de développer son patrimoine académique de base. Elle est aujourd'hui dans une phase de consolidation de sa programmation. La problématique entourant le patrimoine académique de base se situe d'abord au chapitre de l'approbation et du démarrage des programmes, et ensuite au chapitre du financement requis pour offrir ses programmes sur le territoire.

Ainsi, les mécanismes de soutien au démarrage des programmes ont fait défaut à l'UQAT, puisque le Ministère considérait ces mécanismes désuets une fois que les universités eurent complété leur patrimoine. Ce n'était toutefois pas le cas à l'UQAT, qui a dû entre autres élaborer et lancer plusieurs programmes, dont celui d'enseignement du multimédia, sans aucun appui financier, notamment au chapitre de l'acquisition de coûteux équipements.

RECOMMANDATION

Remettre en place des mécanismes de soutien au démarrage des programmes dans les universités plus jeunes.

Par ailleurs, les mécanismes d'approbation des programmes ont des effets pervers sur l'accessibilité. Les établissements les plus jeunes, particulièrement l'UQAT, doivent investir énormément d'énergies dans le développement des programmes constituant leur patrimoine de base. Or, la lourdeur des processus d'approbation freine le développement des programmes et nous empêche de répondre rapidement aux besoins qui émergent. À l'UQAT, l'approbation d'un baccalauréat en sciences sociales aura nécessité douze années de travail, alors que notre baccalauréat en génie aura été autorisé après treize années de démarches.

La problématique entourant la programmation de base ne se limite pas au démarrage des programmes. Il faut être en mesure de pouvoir les offrir de façon récurrente, même si la clientèle fléchit. Si les universités doivent former les ressources humaines de base nécessaires à l'existence

même et au développement des régions (gestionnaires, ingénieurs, enseignants, travailleurs sociaux, infirmières), nous devons leur donner les moyens de répondre à ces besoins en continu. En effet, suivant les fluctuations économiques et démographiques, les cohortes d'étudiants évoluent à la hausse ou à la baisse et les universités en région, dont l'UQAT, doivent souvent offrir des programmes à de petits groupes d'étudiants. À cet égard, le financement à 100 % des clientèles, qui a constitué un réinvestissement majeur pour les grands établissements, ne peut suffire à financer adéquatement les universités en région. Le financement à 100 % sans égard au volume de clientèles n'est pas suffisant, parce qu'il ne permet pas aux universités desservant des régions moins peuplées, obligées d'offrir les cours à de petits groupes, de couvrir les frais reliés à l'offre de leur patrimoine académique de base. Dans une économie du savoir, une formation de qualité constitue l'outil premier du développement. Il faut donc en assurer le financement et, pour les régions, ce financement doit être différent. La solution réside donc dans un financement plus important de la partie fixe des allocations versées à ces établissements.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec doit assurer l'accessibilité par un financement fixe du patrimoine académique de base et par l'octroi des espaces physiques nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

Un exemple : la formation des maîtres

La formation des maîtres au primaire et au secondaire en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec constitue un exemple des difficultés que rencontre l'UQAT dans l'accomplissement de sa mission d'enseignement, au chapitre de l'offre de sa programmation de base.

La mission de former les enseignants est inscrite dans la loi constitutive de l'Université du Québec. Dans nos régions, comme ailleurs au Québec, le retrait grandissant des enfants du baby-boom du marché du travail entraîne une augmentation constante de la demande de professeurs. À la problématique déjà décrite, d'offrir plusieurs programmes à de petits groupes d'étudiants, s'ajoute une difficulté de régionaliser les stages. En effet, les coûts de transport, de séjour et d'encadrement des stagiaires découragent la plupart d'entre eux de réaliser leurs stages de courte et de longue durée dans les établissements d'enseignement les plus éloignés de la région, notamment dans les écoles du Nord-du-Québec qui sont aux prises avec une pénurie de plus en plus importante d'enseignants. L'Université fait face au même problème, puisqu'elle ne peut assumer les coûts d'encadrement à temps complet de stagiaires dans les parties excentriques de son territoire. Cette situation se répète également au chapitre du financement des stages dans les autres programmes, notamment en sciences infirmières, secteur dans lequel la pénurie des effectifs est alarmante.

Soulignons également que la décision du ministère de l'Éducation d'exiger la formation des maîtres au secondaire à l'intérieur de profils uniques spécialisés ne correspond pas nécessairement aux besoins

et aux capacités de notre région. La taille des groupes d'élèves, la dispersion des clientèles et la rareté des ressources professorales dans les régions moins peuplées étaient mieux servies à notre avis par la formation de maîtres au secondaire bénéficiant de deux profils.

Il y a donc, pour l'Université et pour l'État québécois, un défi à relever pour assurer l'accès à un enseignement de qualité aux jeunes de toute la région.

RECOMMANDATION

Octroyer aux universités en région les moyens nécessaires leur permettant d'offrir la formation pratique requise par les programmes sur l'ensemble de leur territoire.

Les services aux Premières Nations, un nouveau volet de l'accessibilité

Depuis plus de 20 ans, l'UQAT répond aux demandes de formation provenant des communautés inuites et des Premières Nations de son territoire. L'expertise de nos professeurs et les collaborations issues des demandes reçues ont permis de développer des stratégies de développement de l'enseignement et de la recherche universitaires en contexte interculturel.

Les communautés inuites et des Premières Nations connaissent un taux de natalité important et ont choisi d'investir dans la formation de leurs ressources humaines afin d'assurer un développement durable de leurs territoires. Ainsi, dans le cadre des travaux entourant la préparation du plan de développement de l'UQAT, plusieurs personnes des Premières Nations ont souligné l'émergence d'importants besoins de formation qui devraient s'accroître au cours des prochaines années. L'Université s'est de son côté engagée à poursuivre le dialogue entrepris au fil des ans afin d'être prête à répondre adéquatement aux sollicitations des communautés des Premières Nations. Des études de besoin ont été conduites récemment et laissent entrevoir plusieurs opportunités. Notre plan de développement prévoit donc diverses actions qui, une fois validées auprès des communautés inuites et des Premières Nations, qui nous ont choisis comme partenaire, nous conduisent maintenant à investir dans l'offre de programmes et de services universitaires.

L'accueil d'étudiants étrangers

Par ailleurs, l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les universités en région constitue un moyen supplémentaire d'augmenter le nombre de nos étudiants. Or, l'UQAT ne dispose que d'une seule bourse d'exonération des frais de scolarité par cycle d'études, ce qui est nettement insuffisant et nuit à l'attrait que nous pouvons exercer auprès de cette clientèle. Une augmentation du nombre de ces bourses est donc souhaitable.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec doit octroyer des mesures de soutien à l'UQAT afin de lui permettre de répondre adéquatement aux besoins grandissants exprimés par les Premières Nations, pour :

- le développement et l'offre de programmes;
- le soutien à la pédagogie, à l'intégration et à la rétention des étudiants;
- la formation et l'engagement de ressources professorales issues des Premières Nations;
- la construction d'un pavillon des Premières Nations.

Les programmes spécifiques et les programmes en lien avec les créneaux de la région

L'offre de programmes uniques et distincts constitue un moyen privilégié pour maintenir la clientèle des universités en région. À l'UQAT, le programme court et le diplôme d'études supérieures spécialisées en art-thérapie sont les seuls offerts dans ce domaine en français au Québec. Ils accueillent des cohortes en Abitibi-Témiscamingue et quatre groupes d'étudiants dans la région de Sherbrooke. De plus, notre programme de baccalauréat en multimédia est également unique au Québec, et il accueille des étudiants de partout. Depuis l'automne 2003, la première année de ce programme est offerte à temps complet à Québec, grâce à une entente avec le Collège Mérici. L'UQAT offre maintenant un DEC-BAC en multimédia avec le Cégep de Matane.

En plus de lui garantir l'accès à de nouvelles clientèles, l'offre de programmes uniques et distincts est essentielle au développement d'une personnalité propre à notre université. Il apparaît indispensable de maintenir et de développer de tels créneaux dans les universités.

Par ailleurs, le regroupement en région de services en lien avec leurs ressources constitue également une intéressante piste à explorer. Certains les nomment créneaux, d'autres pôles d'excellence. Notre région dispose de ressources naturelles importantes : minéraux, forêt, ressources hydriques, terres agricoles propres. Les programmes de formation privilégiés à nos établissements, développés et offerts en partenariat avec le milieu et avec les entreprises, attireront des étudiants de partout au Québec et au Canada, en plus d'un certain nombre provenant de l'étranger. Ces diplômés et la proximité des ressources seront de nature à attirer les entreprises désireuses d'exploiter et de transformer lesdites ressources.

L'UQAT a mis en place des mécanismes innovateurs afin de lui permettre de développer l'enseignement aux cycles supérieurs et la recherche dans des créneaux liés au développement technoscientifique de la région. Ainsi, elle a obtenu le financement et la création de deux chaires industrielles du CRSNG, établies conjointement avec d'autres universités : une Chaire en environnement et en gestion des rejets miniers avec l'École Polytechnique de Montréal et une Chaire

en aménagement forestier durable avec l'Université du Québec à Montréal. À ces chaires, se sont ajoutées des chaires du Canada dans les mêmes secteurs.

Encore une fois, il convient de rappeler que cet aspect du développement des universités en région est lié à la volonté de l'État d'occuper pleinement son territoire et d'en assurer le développement.

RECOMMANDATION

Que le gouvernement du Québec reconnaisse la spécificité de certains programmes à l'UQAT et qu'il soutienne financièrement le développement de l'enseignement et de la recherche en lien avec les créneaux de la région.

Le maintien et la relève du corps professoral

Le réinvestissement de l'État québécois dans le cadre des contrats de performance a permis à la grande majorité des universités d'investir massivement dans l'engagement de nouveaux professeurs. Au même moment, et ce phénomène ira en grandissant, plusieurs centaines de professeurs accédaient à la retraite, créant une demande importante au chapitre de l'engagement de nouvelles ressources.

La tendance de recruter dans les universités en périphérie des professeurs jeunes, qualifiés et subventionnés en recherche s'est accentuée depuis les trois dernières années et l'UQAT a ainsi perdu 18 % de son corps professoral.

Cet effet pervers des réinvestissements doit être évité à tout prix dans les prochaines mesures que prendra l'État en faveur de ses universités. Les mesures ne devront pas avoir pour effet de mettre en danger le corps professoral et l'existence même des programmes dans les plus petits établissements. À tout le moins, il apparaît essentiel que le Ministère offre des mesures compensatoires permettant à des universités comme l'UQAT de maintenir et de renouveler son corps professoral.

RECOMMANDATION

Que le gouvernement du Québec doit donner à l'Université les moyens financiers requis pour maintenir et renouveler son corps professoral.

La recherche et les frais indirects

Le dynamisme et la qualité de nos équipes continuent à être reconnus par les organismes subventionnaires, par les entreprises et par les organismes du milieu. La pertinence de nos travaux et les besoins grandissants du milieu font en sorte que le financement de la recherche demeure important à l'UQAT.

Ainsi, à titre d'exemple, en 2002-2003, le volume de recherche a atteint 7,1M \$, la valeur des subventions et commandites de recherche par professeur atteignant 98 500\$, ce qui place l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en première position dans les établissements à vocation générale du Réseau de l'Université du Québec.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec doit maintenir un financement adéquat des organismes québécois de recherche.

Cette performance en recherche pose donc l'épineux problème des frais indirects qui y sont liés. Un document d'octobre 2003, qui présente les résultats du groupe de travail interministériel québécois sur les frais indirects de recherche, établit que des frais indirects allant jusqu'à 65 % constituent les coûts réels associés à l'exercice de cette mission dans les universités. Or, il reste beaucoup à faire en cette matière.

À l'UQAT, qui connaît un développement fulgurant de la recherche, le faible taux de frais indirects payés par les organismes subventionnaires et l'absence de prise en considération de tels frais dans les projets commandités par les ministères, les organismes de l'État et les entreprises, ont des conséquences importantes sur nos budgets. L'Université doit supporter à même son fonctionnement les coûts non récupérés en terme d'espaces de laboratoires, de locaux et d'équipements pour les chercheurs et les étudiants gradués, ainsi que pour le soutien administratif. Le manque à gagner s'évalue en millions de dollars et il est urgent que les gouvernements, dont celui du Québec, se dotent d'une politique et contribuent de façon récurrente au financement de ces frais indirects de recherche. Le développement de la recherche crée un problème majeur d'espaces dans nos campus, notamment à Rouyn-Noranda, où l'Université doit disperser ses étudiants inscrits en recherche, ses équipes de chercheurs et ses bureaux de soutien au développement des entreprises dans des locaux loués à l'extérieur du campus. Les frais indirects de recherche perçus ne permettent pas de défrayer l'ensemble des coûts de location et nos projets d'investissements immobiliers destinés à régler ce problème doivent être autorisés le plus rapidement possible.

Partout au Canada, incluant les universités québécoises, le monde universitaire a endossé l'objectif du gouvernement fédéral de faire passer le Canada du quinzième au cinquième rang mondial en recherche et développement. Les universités se sont donc réjouies de la volonté de doubler, au cours

des dix prochaines années, le financement des trois grands conseils subventionnaires fédéraux. Elles se sont également réjouies des impacts positifs que devait avoir la Fondation canadienne pour l'innovation ainsi que les programmes de chaires du Canada et de bourses d'études supérieures. Tous ces programmes ont causé un enthousiasme chez les chercheurs des universités et ont permis aux établissements plus petits de faire des pas de géant. À titre d'exemple, les travaux de recherche à l'UQAT ont été multipliés par trois depuis 1997. Une des conséquences les plus porteuses devrait être l'émergence de pôles d'expertise qui soutiendront le développement économique de l'ensemble des régions du pays, dont la nôtre.

Les réinvestissements du gouvernement canadien ont cependant eu des effets moins désirables. Ainsi, les programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation supposent habituellement une répartition du financement selon une échelle qui impose 40 % des frais au gouvernement fédéral, 40 % au gouvernement provincial et 20 % des frais dans le milieu, dont les établissements universitaires eux-mêmes. Cette approche exerce une forte pression sur les universités, qui doivent assumer une partie du financement à partir de leurs ressources limitées.

Tant que l'épineuse question du déséquilibre fiscal, dénoncé par les uns, non reconnu par les autres, ne sera pas réglée, c'est le gouvernement fédéral qui disposera de la plus grande marge de manœuvre et donc des possibilités de soutenir le financement de la recherche dans les universités. C'est donc de ce côté que l'État québécois et les universités doivent se tourner ensemble afin de faire reconnaître l'importance d'assumer le paiement des frais indirects de recherche.

Sans un coup de barre solide au chapitre du financement des frais indirects de recherche, les universités se retrouveront dans un cul-de-sac, car tous les choix restants les mèneront à une détérioration soit de la formation, soit de la recherche. En effet, si elles décident de refuser des projets de recherche, elles limiteront leur développement et ne pourront pas contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de recherche. Si elles empruntent pour financer leurs frais indirects, elles s'endettent forcément et il s'agit d'une voie inacceptable. Si elles cessent d'entretenir leurs actifs, elles reportent les problèmes à plus tard, au risque de les amplifier et de nuire à la qualité de la recherche. La dernière possibilité, qui consisterait à transférer les budgets de l'enseignement vers la recherche, contrevient à l'un des volets fondamentaux de la mission universitaire, et met en péril à long terme le développement même de la recherche, qui tire ses ressources humaines des programmes d'études aux cycles supérieurs. Ainsi, peu importe les solutions envisagées, c'est le Canada, le Québec et les universités qui perdront au change. Le paiement des frais indirects de recherche constitue donc un enjeu majeur du maintien de la qualité, de l'accessibilité et du développement de la recherche au cours des prochaines années.

RECOMMANDATION

La question des frais indirects de recherche doit demeurer au centre des préoccupations du gouvernement. À ce chapitre, le gouvernement du Québec doit :

- assurer les frais indirects reliés aux subventions de leurs organismes, en les établissant à un minimum de 40 % de la valeur des subventions reçues;
- octroyer aux ministères, aux sociétés d'État et aux organismes gouvernementaux les ressources leur permettant de payer les frais indirects des contrats de recherche attribués aux universités;
- instaurer des mesures fiscales incitatives pour les entreprises qui suivraient l'exemple de l'État et de ses ministères quant au paiement des frais indirects.

CONCLUSION

Notre Université accompagne le développement de toute sa région. Elle agit également comme chef de file aux plans national et international dans ses créneaux d'excellence. Cette mission d'enseignement, de recherche et d'accompagnement, l'UQAT souhaite la poursuivre de façon efficiente et efficace, avec la complicité de sa communauté, de ses partenaires du réseau de l'Université du Québec et avec le soutien du gouvernement du Québec.

5 février 2004